

ministre n'a pas l'intention de le mettre en vigueur avant les semailles. Vu les circonstances, la chose est peu probable.

M. Goodale: Il neige encore.

M. Hnatyshyn: Je sais qu'il neige encore dans l'Assiniboia.

Une voix: Il y neige depuis le 8 juillet dernier.

M. Hnatyshyn: Je n'irais pas jusque-là. Je voudrais traiter de quelques-unes des dispositions du bill C-41, loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois. C'est probablement là la phrase la plus courte du bill. Cela me rappelle une autre loi révoltante qui figure au recueil des lois, celle de l'impôt sur le revenu. Il suffit de lire ces deux lois pour comprendre que nous, humbles agriculteurs de l'Ouest, allons avoir beaucoup de mal à comprendre cette mesure législative incroyablement compliquée.

Une voix: Ça, c'est de l'humilité!

M. Hnatyshyn: Chez un Canadien de l'Ouest, l'humilité est une seconde nature. Je suis heureux de constater que deux ou trois libéraux, membres du comité de l'agriculture, se trouvent à l'arrière ban. Nous devrions étudier le bill avec une attention particulière parce que les céréaliculteurs de l'Ouest se posent encore beaucoup de questions sur son application. Dès que l'on a proposé de présenter de nouveau le bill au cours de la présente session de la législature, j'ai affirmé que le comité permanent de l'agriculture devrait l'examiner avec un grand soin.

J'appuie la proposition du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), du député de Lisgar (M. Murta) et du député de Vegreville (M. Mazankowski); selon eux les membres du comité de l'agriculture devraient se rendre dans l'Ouest du Canada pour présenter le bill aux céréaliculteurs, au lieu de le réserver à ceux qui peuvent se permettre de venir à Ottawa présenter leur point de vue. Leur geste aurait un excellent effet sur les céréaliculteurs de l'Ouest qui, quelquefois, se sentent bien loin d'Ottawa. Une mesure législative de ce genre exige en effet qu'on recueille leur point de vue. Il faut l'expliquer à l'agriculteur de la base. Il faut absolument que les membres du comité de l'agriculture se rendent dans l'Ouest. Ils y admireront une partie de notre beau pays, ils pourront expliquer le bill et apprendre des céréaliculteurs eux-mêmes s'il peut satisfaire leurs intérêts.

Le député de Wetaskiwin a fait l'historique du bill. Je n'étais pas ici lorsqu'a été présenté le premier bill intitulé loi de stabilisation relatif au grain des Prairies. On l'a dit plusieurs fois, il a été retiré à cause de l'opposition suscitée par certains points assez importants. On a également dit que les améliorations apportées au bill avaient quelque peu apaisé cette opposition.

● (1630)

Quoi qu'il en soit, on a soulevé des questions. Des commentants et des groupes de producteurs communiquent avec moi pour me signaler qu'il reste encore des questions

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

importantes à considérer. Pour cette raison il est probable que le comité de l'agriculture doive passer beaucoup de temps à étudier la mesure à l'étude. A mon avis, le moment est mal choisi pour entreprendre ce genre de travail, pour effectuer une enquête et convoquer des témoins. Nous savons que le temps des semailles vient tout juste de commencer dans l'Ouest du Canada; les cultivateurs que la présente mesure concerne, seront occupés aux champs; ils n'auront pas le temps de présenter des instances au sujet de ces propositions. On aurait dû présenter cette mesure en octobre dernier au début de la session. On aurait dû l'adopter en deuxième lecture et ensuite la soumettre à l'étude du comité de l'agriculture et les mois d'hiver auraient été un moment propice pour solliciter le point de vue de ceux qui sont directement concernés.

M. Lang: Le député permettrait-il une question? J'aimerais lui demander s'il sait que ce qui a retardé la présentation du bill, c'est la consultation généralisée avec les divers organismes agricoles et notre désir d'incorporer des propositions positives dans la mesure. J'espère que le député conviendra que c'était vraiment la chose à faire.

M. Hnatyshyn: J'apprécie l'explication du ministre sous le couvert d'une question et je le crois sincère quand il affirme qu'il a tenté d'obtenir des suggestions de la part des associations de cultivateurs. Mais cela n'explique toujours pas la cause du retard. Le ministre étant sérieux en promettant que la mesure serait présentée pendant la première semaine de la session. C'est ce qu'il avait dit: que le bill serait présenté presque aussitôt que la Chambre serait convoquée. Et voilà que nous avons attendu jusqu'au temps des semailles dans les Prairies et il semble qu'on demande au Parlement d'adopter le bill en vitesse. Je pense que le ministre a mal choisi son moment.

Le député de Wetaskiwin a rappelé que c'était le ministre chargé de la Commission du blé qui parraine la mesure. Le principal objectif du bill de stabilisation est de niveler le revenu des céréaliculteurs. Pour certains l'objectif est peut-être de stabiliser l'industrie. Mais l'industrie se compose de gens et ce sont les cultivateurs qui retireront les avantages financiers. On a donc tout lieu de se demander si le ministre chargé de la Commission du blé devait piloter ce bill. La loi sur la Commission du blé est muette sur les revenus des agriculteurs. Cette Commission a essentiellement pour mission de commercialiser le produit, et ses pouvoirs sont définis en conséquence.

Je pourrais reprendre les dispositions de la loi qui fixent les pouvoirs de la Commission du blé. Il y est question de commerce, et de rien d'autre. Il s'agit de bien autre chose dans le bill à l'étude. C'est au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que, traditionnellement et légalement, il appartient de veiller à ce que les agriculteurs touchent des revenus raisonnables. Le rôle que le bill sur la stabilisation confie à la Commission du blé est purement mécanique. Les éleveurs et les meuneries titulaires de permis retiennent la contribution, et les livrets de permis de la Commission du blé servent de moyens de contrôle. En d'autres termes, la Commission du blé joue un rôle de catalyseur pour l'application de la loi sur la stabilisation; mais en principe, c'est le ministre de l'Agriculture qui aurait dû présenter le bill à la Chambre.